

Votants : 93

Convocation du Conseil de Communauté :

le 13 septembre 2013

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 24 septembre 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 23 septembre 2013

RESSOURCES HUMAINES- REMUNERATION DES EMPLOIS D'AVENIR

Titulaires présents :

Geneviève GAILLARD, Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Joël BOURCHENIN, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Brigitte COMPETISSA, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Bernard JOURDAIN, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Jérôme BALOGÉ, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Jean-Pierre GAILLARD, Michel GENDREAU, Emmanuel GROLLEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anita JAGOUEX, Guillaume JUIN, Patrice LAPLACE, Eliane LE MAITRE, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Nicolas MARJAULT, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Frédéric PASTOR, Christiane PINEAU, Alain PIVETEAU, Christophe POIRIER, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Francis THIBAUDAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jean-Jacques GUILLET à René MATHE, Nicole DAVID à Christian BREMAUD, Gérard GIBALT à Gilbert GOLAZ, Jacky AUBINEAU à Bernard RAIMOND, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Patrick BERNACCHI à Jean-Luc MORISSET, Julie BIRET à Franck MICHEL, Dominique BOUTIN-GARCIA à Jean-Louis SIMON, Elsie COLAS à Alain BAUDIN, Annick DEFAYE à Chantal BARRE, Nicole GRAVAT à Emmanuel GROLLEAU, Christian GRELIER à Bernard ADAM, Nicole IZORE à Michel GENDREAU, Anne LABBE à Pascal DUFORESTEL, Jacqueline LEFEBVRE à Jacques MORISSET, Danielle NICORA à Monique SAGOT, Delphine PAGE à Gaëlle MANGIN, Magdeleine PRADERE à Stéphane PIERRON, Nathalie SEGUIN à Nicolas MARJAULT, Jean-Claude SUREAU à Patrick DELAUNAY, Gérard ZABATTA à Aurélien MANSART

Titulaires absents suppléés :

Titulaires absents :

Gilbert BARANGER, Dominique VALLEE, Maryvonne ARDOUIN, Blanche BAMANA, Jacques GUILLOTEAU, Virginie LEONARD, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY, Sylvette RIMBAUD

Titulaires absents excusés :

Jean-Jacques GUILLET, Nicole DAVID, Gérard GIBALT, Jacky AUBINEAU, Elisabeth BEAUVAIS, Patrick BERNACCHI, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Elsie COLAS, Annick DEFAYE, Nicole GRAVAT, Christian GRELIER, Nicole IZORE, Anne LABBE, Jacqueline LEFEBVRE, Danielle NICORA, Delphine PAGE, Magdeleine PRADERE, Nathalie SEGUIN, Jean-Claude SUREAU, Gérard ZABATTA

Président de séance : Geneviève GAILLARD

Secrétaire de séance : Gaëlle MANGIN

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130923-C64-09-2013-DE
Date de télétransmission : 03/10/2013
Date de réception préfecture : 03/10/2013

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT**CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 23 SEPTEMBRE 2013****RESSOURCES HUMAINES – REMUNERATION DES EMPLOIS D'AVENIR**

Monsieur **Jacques BROSSARD**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Par délibération en date du 14 janvier 2013, le Conseil Communautaire autorise le recrutement au sein des services communautaires de jeunes dans le cadre du dispositif « emplois d'avenir ».

Ces agents relèvent du droit privé et perçoivent un salaire mensuel au SMIC dont le montant est inférieur au traitement le plus faible servi à la Communauté d'Agglomération de Niort à un fonctionnaire à temps complet.

C'est pourquoi, considérant que ces nouveaux collaborateurs occupent des postes permanents, vacants ou en prévision de l'être, il est proposé de compléter leur rémunération en leur attribuant une prime mensuelle dont le montant sera calqué sur le régime indemnitaire attribué aux agents de la collectivité titulaire du 1er grade de la catégorie C, filière technique, à savoir 243,75 € mensuels.

Il est précisé que ce montant évoluera dans les mêmes conditions que le régime indemnitaire de référence.

Par ailleurs, il est proposé de leur verser les primes liées à l'exercice de fonctions ou sujétions particulières, les indemnités pour heures supplémentaires et les primes spécifiques qui sont attribuées aux fonctionnaires et agents non-titulaires de droit public en application des dispositions légales et conventionnelles attachées à ce statut.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Autoriser le versement d'une prime mensuelle aux agents en contrat « emplois d'avenir » depuis leur recrutement, ainsi que les primes citées ci-dessus versées aux fonctionnaires et agents non-titulaires de droit public en application des dispositions légales et conventionnelles attachées à ce statut.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 93
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20130923-C64-09-2013-DE
Date de télétransmission : 03/10/2013
Date de réception préfecture : 03/10/2013

Jacques BROSSARD

Vice-Président Délégué